



INSCRIPTION, 2018-2019

Atelier dessin-peinture



- **CRENEAUX : cocher votre choix**

Mercredi <i>atelier hebdomadaire</i>	<input type="checkbox"/> 10h/12h : adultes et enfants/jeunes : 10h30/12h	Jeudi <i>atelier mensuel :</i> <input type="checkbox"/> 16h00 – 19h00 (calendrier à définir) <i>atelier hebdomadaire :</i> <input type="checkbox"/> 19h30 – 21h30 /
	<input type="checkbox"/> 13h30/15h	
	<input type="checkbox"/> 15h/16h30	
	<input type="checkbox"/> 18h/20h	

- **COORDONNÉES**

NOM : Prénom.....

Adresse.....

Tél. fixe : Tél. mobile :

E-mail :

- **Autorisation de sortie après le cours:**

Nom et prénom du représentant légal.....

Adresse.....

Téléphone..... e-mail.....

Autorise mon (mes) enfant (s).....

à rentrer seul (s) chez lui (elle) (eux).

à rentrer avec les personnes habilités à récupérer l'enfant à la fin du cours:

.....

- **Droit à la diffusion de l'image**

Autorise l'atelier du Moulin,

Conformément à la loi, article 9 du code Civil sur « le droit à l'image et au son » et à l'article 122-2 du code de la propriété Intellectuelle , à diffuser les photographies et films réalisés dans le cadre des ateliers du Moulin

N'autorise pas l'atelier du Moulin

Contrepartie : la présente autorisation de publication est consentie à titre gratuit.

- **Qu'elles sont vos attentes ?**

.....

Fait à Rocheservière le :

« Lu et approuvé »

Signature

TARIFS

atelier hebdomadaire

atelier 1h30 : enfant : 160€ fournitures comprises.

atelier 2h - 16/20 ans 200€.

atelier 2h adulte : 250 €

Atelier mensuel : 10 cours sur l'année :

de 2h : 135 €

de 3h : 180€

Règlement par chèque à l'ordre de ALJ (possibilité de régler en trois chèques (encaissements en Octobre 2017, février et mai 2018))

Règlement intérieur de l'Atelier du Moulin

Article 1

L'atelier du Moulin est une section de l'ALJ association loisirs jeunesse de Rocheservière

Les cours ont lieu de septembre à juin, sauf pendant les vacances scolaires

Le bureau se réserve le droit de modifier les horaires en fonction des inscriptions

Article 2

Pour les nouveaux adhérents, les deux premiers cours sont gratuits

L'engagement se fait à l'année.

La cotisation est payée au moment de l'inscription.

Possibilité de régler sous forme de 3 chèques qui seront encaissés en novembre, février et mai.

Article 3

Par principe, la cotisation ne peut être remboursée

Pour les absences de courte durée, les cours peuvent être rattrapés sur un horaire différent après accord avec le professeur.

Article 4

L'atelier a lieu dans des locaux intercommunaux mis gracieusement à notre disposition.

Il appartient à chacun de participer à leur entretien (salle et réserve)

Article 5

L'atelier se déroule dans une ambiance conviviale et le respect entre les adhérents est de mise.

Le bureau se réserve le droit d'exclure toute personne qui ne respecterait pas ce règlement

Le bureau